DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

I°) La validation du permis de chasser n'est pas accordée : - aux mineurs de seize ans ;

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
 aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes
- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre :
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement;

 • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de
- compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques

II°) La validation du permis de chasser peut être retirée : (cocher les cases correspondant au cas du demandeur)

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal
- à tout condamné * à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers
- armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains, de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme 🔲
- à tout condamné * pour vol, escroquerie ou abus de confiance 🗌
- * depuis moins de cinq ans après l'expiration de la peine

cerfa	

N°10803*04

DOCUMENT DE VALIDATION **DU PERMIS DE CHASSER**

REPUBLIQUE FRANCAISE

L'attestation ci-dessous doit être dûment complétée, datée et signée ; L'attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse doit être présentée avec le présent document de validation du permis de chasser et le permis de chasser lors de tout contrôle en action de chasse.

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions du I°) de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, figurant sur le présent document, ne m'est applicable;
- déclare sur l'honneur que les dispositions cochées par mes soins au II°) de cette déclaration me sont opposables ;
- déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux mois de	Le
prison et 30 000 euros d'amende). ※	·
Partie détachable destinée à la fédération départementale des chasseurs à la	
Nature de la validation demandée :	
□ Validation annuelle départementale □ Département n°: □ Département n°: □ Validation annuelle nationale □ Département d'adhésion n°:	
□ Validation temporaire départementale Département n° Du □ Validation temporaire nationale Département d'adhésion n°: Du Au	
Cotisation nationale grand gibier	
Eventuellement Participation départementale grand gibier Département n°: Département n°: Département n°:	

Cotisation à la Eventu fédération des Particip	DE(S) COTISATION(S) ellement ation départementale ibier Département 1 Cotisation nationale grand gibier	VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER CAMPAGNE DE CHASSE 20 / 20
	ellement pation départementale	Identification du bénéficiaire :
	jbier Département 2	Nom: Prénom(s): Adresse:
	DEVANCE(S) CYNEGETIQUE(S)	Code postal :
Validation annuelle départementale Département 1	Validation annuelle départementale Département 2	Commune:
		Références du permis de chasser :
		Numéro :
Validation annuelle nationale	Validation complémentaire nationale	Délivré le : Par la préfecture de :
		Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)
Validation temporaire nationale* ou	Extension d'une validation temporaire	Père / Mère / Tuteur* :
départementale* *rayer la mention in		Juge des tutelles*:
Du Au		
Montant :	Montant :	Le :
Date : Cachet du poste comptal ou du régisseur de recetti	Date:	Carnet de prélèvement N°:
	édération départementale des chasseurs à	laquelle adhère le demandeur Identification du bénéficiaire
		Nom : Prénom(s) :
		Adresse:
		Code postal:
		Commune:
		Références du permis de chasser
		Numéro :